

AGRICULTURE INTRA-URBAINE EN COTE D'IVOIRE : LES CULTURES ET LES ACTEURS

S.Y. AFFOU

ORSTOM de Petit-Bassam (Abidjan)

Communication à l'Atelier CIRAD/CORAF

« Agriculture péri-urbaine en Afrique Sub-saharienne » - Version provisoire

1998

Résumé :

La naissance de l'activité agricole intra-urbaine à but lucratif a bénéficié de plusieurs conditions favorables parmi lesquelles l'initiative de l'administration coloniale et la complicité de la population africaine qui, plus tard, a pris le relais de cette initiative. L'agriculture intra-urbaine a connu une expansion dans les deux plus grandes villes de Côte d'Ivoire, Abidjan et Bouaké, malgré les progrès de l'urbanisation et en particulier l'expansion de l'habitat. La persistance de cette activité a été favorisée par la croissance urbaine, l'évolution des habitudes alimentaires, l'accroissement de la demande de produits maraîchers, l'existence d'une catégorie de citoyens sans formation et sans emplois, obligés de mener des activités de survie, le choix de culture à cycle très court, le laxisme des autorités administratives et municipales dans la gestion du fait urbain et leurs comportements de tolérance vis-à-vis des producteurs urbains.

Mots clés : croissance urbaine, aménagements urbains, habitudes alimentaires, activité agricole intra-urbaine, cultures maraîchères.

Introduction

L'urbanisation de la Côte d'Ivoire s'est accélérée après 1960, année de l'indépendance. Les citadins sont estimés à 600.000 habitants en 1960, soit 16% de la population totale. Cette proportion est passée à 39% au recensement de 1975 et à 44,9% à celui de 1988. Les estimations pour 1996 situent la population urbaine autour de 50% de la population totale. Cinq villes de plus de 100.000 habitants abritent 62% des citadins. Deux agglomérations parmi celles-ci ont un taux d'urbanisation particulièrement élevé ; il s'agit d'Abidjan et de Bouaké. Elles atteignent respectivement 85% et 75% contre 39% pour le taux national, du reste, franchi par très peu de villes ivoiriennes.

Ces deux villes qui regroupent près du quart de la population ivoirienne, sont les seules du pays à excéder 500.000 habitants chacune. Abidjan, ville de 3.000.000 d'habitants et le plus grand port d'Afrique noire concentre l'essentiel des activités industrielles, commerciales, administratives, culturelles, universitaires et scientifiques du pays. Quant à Bouaké, elle est la seconde ville du pays aux plans démographique (550.000 habitants), économique, culturel, universitaire et scientifique. Cette agglomération est le siège de l'industrie cotonnière, du tabac et de la recherche en zone de savane et sur les cultures vivrières ; elle a le plus fort effectif d'étudiants après Abidjan. Elle abrite le second stade de football du pays et vient d'être dotée du plus grand marché de gros de produits vivriers de la sous-région ouest africaine.

Ces deux villes ont bénéficié de travaux d'aménagement urbains et d'assainissement depuis le début de la période coloniale (P. Kipré, 1985). Depuis la seconde moitié des années 1990, les discours officiels privilégient l'assainissement et la protection de l'environnement urbain. Malgré les efforts d'urbanisation, les discours et les plans d'aménagement urbains, ces deux plus importantes villes du pays renferment de nombreuses parcelles de production agricole.

L'objet de cette communication consiste à présenter les conditions d'émergence de cette activité, les mobiles du choix des cultures par les producteurs et le rôle des acteurs dans le maintien du maraîchage dans ces villes.

I. CONDITIONS D'EMERGENCE DE L'ACTIVITE AGRICOLE INTRA-URBAINE

La promotion du maraîchage dans les villes d'Abidjan et de Bouaké, s'est faite à partir de la conjonction des intérêts de deux groupes sociaux : les colons et la population africaine. L'autorité coloniale, soucieuse de satisfaire les besoins alimentaires de la population européenne, a pris l'initiative de l'introduction des semences maraîchères. La population locale, à la recherche de revenus monétaires, a assuré quant elle, les tâches de production.

1.1. L'initiative de l'autorité coloniale et l'accroissement de la demande européenne

Pour assurer aisément l'approvisionnement alimentaire des premiers postes (militaires) coloniaux établis, les colons initient des marchés ; les postes deviennent des lieux où se réalisent les principales transactions commerciales concernant les produits agricoles.

Au début du fonctionnement de ces marchés, les légumes relevant du modèle de consommation occidentale étaient absents des transactions parce que non cultivés par les autochtones.

Les premières semences de légumes ont été introduites dans la colonie sur demande des commandants de postes ; elles sont d'abord plantées aux postes mêmes. Ainsi des jardins potagers sont créés en même temps que des jardins d'essai. Les premiers servent aux besoins alimentaires de la population européenne tandis que les seconds assurent un appui technique aux jardins potagers.

L'administration coloniale n'a pas usé de la contrainte pour imposer la culture maraîchère aux autochtones. Elle n'a eu recours ni à des arrêtés ni à des recrutements forcés de populations locales au profit de cette activité.

Cette administration n'a pas non plus inclus ces cultures dans ses priorités de développement agricole. De sorte que le premier programme de développement économique élaboré, au début des années 1930 par le Gouverneur Reste de Rocca ne fait pas mention de ces cultures. A l'inverse, il prône le développement d'autres produits alimentaires, notamment les vivriers locaux (J. Ibo, 1997). La seule action menée en direction des populations autochtones, dans le cadre de la culture des plantes maraîchères, consistait en la sensibilisation sur les gains monétaires que les producteurs autochtones pourraient en tirer.

Sans que l'administration coloniale le proclame, la promotion de cette culture relève, dans les faits, de la responsabilité des consommateurs européens. Chacun d'eux crée les conditions de son propre approvisionnement régulier en produits maraîchers. Ainsi sur l'initiative des consommateurs, les jardins

potagers se multiplient. Ils sont créés près des maisons d'habitation et dans les quartiers où résident, à cette époque, les populations européennes : quartiers abritant les services administratifs et les maisons de commerce. Pour créer et entretenir ces potagers, les Européens utilisent comme main-d'œuvre leurs boys et autres employés de maison.

La demande de produits maraîchers s'accroît rapidement en Côte d'Ivoire, du fait de l'augmentation de la population européenne et de l'urbanisation. La fin des guerres de « pacification » et la certitude du triomphe du pouvoir colonial favorisent la mise en valeur du territoire ivoirien : réalisation de travaux de voies de communication et développement des activités économiques dans la colonie. Ces activités connaissent une expansion dans la période de l'entre-deux-guerres puis dans celle de l'après-guerre : création de chantiers forestiers, multiplication des exploitations agricoles, installation de factoreries. Le déploiement des sociétés commerciales au-delà des localités côtières, les implantations industrielles et le développement des services administratifs consolident l'économie dans la colonie de Côte d'Ivoire. Plusieurs sociétés s'installent : CFAO, SCOA CFCI, CICA, Africaine Française, Compagnie coloniale de l'Afrique Française (CCAF), SCAF, Gonfreville , etc.

Cette période marque le début de l'urbanisation. Celle-ci débute à partir des postes militaires créés au temps de la conquête coloniale. A côté des maisons de commerce, se développent des services d'affirmation de l'autorité administrative : découpage du territoire en subdivisions, cercles, et capitale de la colonie. Des plans de lotissement se multiplient entre 1923 et 1929 (P. Kipré, 1987) : tracé de rues, creusement de caniveaux, installation d'éclairage, création de marchés couverts, d'écoles, de dispensaires et de bureaux de postes. Six localités¹ dont Abidjan et Bouaké, sont les premières à bénéficier des aménagements avant 1920.

La population européenne constitue le principal groupe initiateur et animateur des activités économiques et administratives. Elle s'accroît assez rapidement. Au premier recensement démographique de la colonie en 1921, les Européens sont au nombre de 833 individus (dont 728 Français sur une population totale de 1.545.680 habitants), soit 0,05%. En 1926, un autre recensement évalue la population européenne à environ 2.000 (dont 1410 Français), soit 0,11%. En 1939, l'effectif des Européens atteint 4.889 habitants (dont 3.460 Français), soit 0,24% de la population ivoirienne.

La majorité de ces Européens vit dans les principales villes et en particulier à Abidjan. Évaluée à 3% en 1921, leur proportion atteint 6,9% de la population abidjanaise en 1931 (P. Kipré, 1987, p. 130).

A ces Européens, il faut ajouter des Syriens et des Libanais venus chercher fortune à l'abri du pouvoir colonial français. Au nombre de 2 avant 1921, ces deux derniers groupes atteignent un effectif

678 en 1931 et 835 en 1940. Les Européens, les Syriens et les Libanais constituent la plus importante masse de consommateurs de produits maraîchers. Cette population non africaine bien insérée dans le tissu économique du territoire a amélioré, au fil du temps, son pouvoir d'achat. Ainsi, son approvisionnement en produits maraîchers ne relève plus de sa propre initiative ; il s'effectue désormais par l'entremise du marché. De même, la production n'est plus le fait de domestiques cultivant pour le compte des employeurs européens ; elle incombe à des Africains qui ont su saisir les nouvelles opportunités de gains monétaires.

1.2. La relève par la population africaine

Pour répondre à la demande de produits maraîchers en pleine croissance, les autorités coloniales se tournent vers la population locale. Dans certaines régions, elles entreprennent des contacts de sensibilisation en direction des chefferies coutumières au sujet de l'intérêt pour la population locale de pratiquer l'agriculture maraîchère. C'est le cas de la ville de Bouaké où sur demande des autorités coloniales, des volontaires se sont installés sur des parcelles qui leur sont affectées. A Abidjan, une longue campagne de sensibilisation n'a pas été nécessaire. La raison en est que la demande de produits maraîcher y est très forte et les citoyens d'origine africaine à la recherche d'emplois sont nombreux.

L'attrait exercé par la ville se solde par une augmentation de la population africaine dans les agglomérations urbaines. Les villes accueillent de nombreux jeunes venus des zones rurales du territoire et en particulier des régions de savane, ainsi que des populations africaines d'origine non ivoirienne. En 1955, la population africaine d'Abidjan, est évaluée à 119.000 individus dont 44% de non-Ivoiriens. Nombreux parmi eux n'ont pu accéder aux emplois du secteur formel. C'est de ce groupe social que proviennent les producteurs urbains de maraîchers.

Pendant la phase de l'initiative coloniale, les domestiques qui entretiennent les jardins potagers de leurs employeurs sont composés d'une majorité de non-Ivoiriens. Ils sont constitués de Sénégalais, de Maliens et des originaires du Burkina Faso actuel. Les producteurs qui ont immédiatement pris le relai à l'intérieur des villes, dans un contexte de production marchande, sont aussi constitués de non-Ivoiriens, pour la plupart.

La production maraîchère a pris naissance dans la ville, d'abord en tant qu'activité domestique. Elle revêt ensuite une forme marchande contrôlée par des producteurs africains. Elle garde aujourd'hui encore une grande emprise sur la ville et ses environs immédiats.

1.3. Croissance urbaine et évolution des habitudes alimentaires

Abidjan et Bouaké sont les villes les plus peuplées du pays, les seules à rassembler chacune plus de 500.000 habitants; en 1998 : 3.000.000 d'habitants pour Abidjan et 550.000 habitants pour Bouaké . Ces villes ont connu des taux de croissance assez élevés. Pour Abidjan, ce taux est de 10,76 % par an entre 1965 et 1975 et de 5,64% entre 1975 et 1988. Pour Bouaké, il se situe à 7,40% par an entre 1965 et 1975 et 5,15% entre 1975 et 1988. Même si la croissance de ces deux villes s'est quelque peu ralentie au cours des dernières décennies, elle reste tout de même supérieure à celle de l'ensemble du pays.

La croissance démographique ne constitue pas le seul facteur explicatif de l'accroissement de la demande des produits maraîchers. Les habitudes alimentaires des citadins y contribuent aussi. Abidjan et Bouaké sont deux villes cosmopolites. Ces deux grandes agglomérations ivoiriennes enregistrent une importante communauté d'Européens et de Libanais auxquels s'ajoutent des populations originaires d'Asie et d'Amérique.

A cette population non-Ivoirienne traditionnellement consommatrice des produits maraîchers, s'adjoit une classe moyenne africaine dont le modèle de consommation intègre désormais ces produits. La multiplication des formes de restauration adaptées aux habitudes et aux moyens de la majorité des citadins (maquis, vendeurs de poisson braisé sur les trottoirs) participe également de cette dynamique. Cette restauration consomme beaucoup de légumes frais tels que le chou, l'oignon, la tomate, le concombre et la laitue.

Bien qu'ayant conservé certaines de leurs habitudes alimentaires d'origine, les citadins ivoiriens en ont ajouté de nouvelles, en particulier dans la composition des légumes consommés. Ces changements contribuent à l'accroissement de la demande de produits maraîchers.

1.4. Politique d'urbanisation et développement des activités maraîchères

La politique et les pratiques d'urbanisation dans les villes laissent une certaine liberté d'action aux producteurs maraîchers.

L'agglomération actuelle de Bouaké « couvre 2000 ha sur lesquels environ 1100 ha peuvent être occupés par l'habitat et les équipements ». Par ailleurs, depuis l'indépendance, ce grand centre urbain ne dispose pas de plan directeur officiel d'urbanisme. L'urbanisation est entreprise de manière informelle sur la base de plans et schémas faits par des techniciens mais non approuvés par les politiques. Il en est ainsi du "plan directeur d'urbanisme" de 1962 et du "schéma directeur" de 1983 .

Cette absence de plan directeur officiel laisse libre cours à des pratiques d'occupations illégales et anarchiques. Ainsi, tout espace laissé vacant par leurs propriétaires est utilisé par d'autres personnes pour mener toute sorte d'activités, même celles qui ne sont pas autorisées. Cette situation est d'autant plus courante que 900 ha restent « non constructibles » dans l'agglomération de Bouaké. C'est sur cet espace que se localise l'essentiel des aires de production de l'agriculture urbaine.

Le manque de travaux d'assainissement de grande envergure maintient de nombreux bas-fonds marécageux insalubres dans la ville de Bouaké. L'importance de ces bas-fonds favorise l'installation des producteurs agricoles urbains. En effet, ces sites confèrent une apparente sécurité à l'activité maraîchère ; ils bénéficient de réservoirs naturels d'eau d'irrigation, ce qui offre un cadre propice à la pratique de cette activité sur toute l'année. De plus, ces sites ne sont pas réclamés par les autorités municipales ni par les promoteurs économiques et immobiliers; ils sont donc tout désignés pour la conduite de l'activité maraîchère. Il en est de même pour les lots non bâtis dont les services d'urbanisme estiment la proportion à un tiers des terrains attribués de 1980 à 1996.

A Abidjan, il existe un plan directeur officiel d'urbanisme, mais des espaces marécageux non assainis demeurent encore dans certains quartiers. Par ailleurs, les parcelles affectées à la construction immobilière ne sont pas mises en valeur à temps par les propriétaires. Ces parcelles peuvent ainsi rester en friche pendant plusieurs années, sans risque de sanction à l'encontre du propriétaire, contrairement à l'esprit des textes en matière de délai de mise en valeur des terrains urbains. Un autre type de site de production agricole rencontré à Abidjan est constitué par les terrains abritant des maisons inachevées.

II LE CHOIX DES SPECULATIONS

2.1. Présentation des sites et des cultures

La population d'enquête s'élève à 1030 personnes dont 300 à Abidjan et 730 à Bouaké. Elle est répartie sur plusieurs sites : 7 à Abidjan et 16 à Bouaké. Les plus importants sites d'Abidjan au plan de l'effectif des maraîchers sont Côte d'Ivoire Télécom (à Marcory) et Aéroport (à Port Bouet). A Bouaké, les quartiers de Belleville, de Sokoura, de Gonfreville et de Sopim abritent le plus grand nombre de producteurs.

Les sites d'enquête

A Abidjan tous les sites se trouvent à proximité de la lagune, en terrain plat ; les sols y sont très sableux et la culture n'est possible qu'au prix d'apport de sciure de bois et de plusieurs séances d'arrosage dans la journée.

A Bouaké, à l'exception du site situé près du village du prophète Kokagba, tous les espaces de production se retrouvent le long du lit des marigots qui desservent la ville. Ainsi, on les trouve aussi bien dans les quartiers industriels, résidentiels que populaires. Ces sites sont généralement marécageux.

Les maraîchers choisissent de s'installer sur des sites relevant de leur quartier d'habitation ou situés dans un quartier proche de leur lieu de résidence. A Abidjan, 96% des producteurs sont dans ce cas. A Bouaké, ils sont 88%.

Les cultures pratiquées

Les cultures pratiquées dans la ville sont multiples. On trouve des plantes maraîchères, des plantes vivrières de consommation locale disséminées dans les deux villes, de même que des parcelles de riz dans les zones marécageuses de Bouaké.

Les plantes n'ont pas une importance égale chez les producteurs. A Abidjan, la plante la plus cultivée est la laitue ; elle est cultivée par 72% des maraîchers à Abidjan et par 51,5% à Bouaké. Cette plante est suivie de l'oignon feuille (38% des producteurs à Abidjan et 37,5% à Bouaké). Le haricot vert, le chou et le concombre sont cultivés par environ 16% des producteurs de Bouaké mais sont rares chez ceux d'Abidjan. Les légumes feuilles généralement utilisés pour la confection des sauces locales sont cultivées par 17,7% des producteurs d'Abidjan alors qu'ils intéressent à peine 4% des cultivateurs de Bouaké.

La répartition des plantes en trois catégories, « plantes de consommation étrangère », « plantes de consommation locale » et « plantes de consommation mixte » montre que la première catégorie est la plus cultivée.

Tableau 1 : Répartition des producteurs selon la catégorie de plantes

Agglomération Urbaine	Plantes de consommat. étrangère	Plantes de consommation mixte	Plantes de consommation locale
Abidjan	79%	2%	19%
Bouaké	83%	5%	12%

Ces chiffres traduisent le fait que les producteurs visent avant tout le gain monétaire.

2.2. Les motivations à la base des choix opérés

Elles sont de plusieurs ordres :

- Faible exigence foncière. Le maraîchage est peu exigeant en terre, donc s'accommode d'une situation urbaine. A Abidjan, les parcelles individuelles dépassent rarement 600 m² et sont situées sur des sols très sableux ou très boueux. A Bouaké, il existe quelques parcelles situées sur plateau mais l'essentiel des activités est mené dans les bas-fonds ou autour de ceux-ci.

- Facilité d'entretien. A Abidjan, 60,3% des maraîchers expliquent leurs choix essentiellement par la facilité de traitement de ces plantes. A Bouaké, la facilité d'entretien vient en deuxième position des motivations, après la rapidité des gains monétaires.

- Rapidité de gain. A Abidjan, 48,3% des maraîchers justifient leurs choix par la croissance très rapide de ces plantes qui leur procurent des gains rapides, perçus plusieurs fois dans l'année. A Bouaké, la rapidité des gains monétaires constitue la motivation principale.

- Faiblesse du niveau des investissements de base. A Abidjan, 22,3% des maraîchers fondent leur choix sur le faible niveau d'investissement que nécessite la culture maraîchère. A Bouaké, ils sont environ 9%.

- Facilité d'écoulement des produits. Pour 13% des producteurs d'Abidjan, les plantes cultivées s'écoulent assez facilement. A Bouaké, cette opinion regroupe 10% des producteurs. En général, la vente se réalise sur les sites. Dans ce cas, l'acte de récolte tombe aux clients grossistes qui s'organisent en fonction des besoins du marché.

2.3. Les difficultés liées aux sites et aux plantes cultivées

Les maraîchers sont confrontés à de nombreuses difficultés dues aux sites de production et aux types de plantes cultivées. Les cinq principales identifiées sont :

- les inondations et l'assèchement des sites ; ils sont évoqués par 20% des maraîchers. Dans les deux cas, la pratique de l'activité se révèle difficile voire impossible.

- l'insécurité dans le travail. Les conditions climatiques rendent le travail souvent pénible et les résultats aléatoires. En saison sèche par exemple, l'arrosage des parcelles doit être régulier sur les sols sableux (un arrosage toutes les demi-heures) pour éviter le dessèchement des plantes. En revanche, la saison de pluies peut occasionner des risques pour les producteurs dont les sites sont situés dans les bas-fonds, les zones marécageuses et sous les lignes électriques à haute /ou moyenne tension.

- le vol et/ou la destruction des cultures. Lorsque les maraîchers n'habitent pas à proximité de leurs parcelles, les cultures font souvent l'objet de vols. Ceux qui exploitent illégalement des terrains appartenant à des privés subissent des destructions de cultures par les propriétaires non compréhensifs.

- la cherté des intrants. 74 % des producteurs d'Abidjan trouvent les produits chimiques très chers et justifient la mauvaise qualité de leurs récoltes ainsi que le faible niveau de leur revenu par le coût élevé de ces intrants.

- les difficultés d'écoulement des produits. Les opérations de déguerpissement des vendeurs et vendeuses des abords des rues menées dans tous les quartiers de la ville d'Abidjan affectent la demande de ces produits maraîchers.

III LE ROLE DES DIVERS ACTEURS SOCIAUX DANS LA PERSISTANCE DE CETTE ACTIVITE

Malgré les progrès de l'urbanisation, le maraîchage s'est maintenu dans ces deux villes. Au nombre des facteurs ayant contribué à ce maintien, l'on peut citer la situation socio-économique, le rôle des producteurs et des consommateurs, les actions et comportements des différents acteurs de la vie sociale et politique.

3.1. Situation socio-économique et rôle des producteurs

Age et situation matrimoniale : assumer ses responsabilités familiales

Les maraîchers exerçant dans ces deux agglomérations sont mariés (dans 70% des cas d'Abidjan et 72% de ceux de Bouaké) ; ils ont en moyenne 3 enfants en charge à Abidjan et 6 enfants à Bouaké. Cet état matrimonial (70% des cas) et familial leur confère des responsabilités familiales qu'ils doivent assumer grâce à une activité génératrice de revenu. Ainsi, comme l'âge de 77% d'entre eux n'excède pas 40 ans, ils paraissent aptes à mener de telles activités.

Nationalité et niveau d'instruction : des choix professionnels limités

Les maraîchers intra-urbains d'Abidjan sont des non-Ivoiriens dans leur majorité (92%). A Bouaké, les non-Ivoiriens sont minoritaires ; ils représentent 41,4% de l'effectif total.

Les maraîchers sont, pour la plupart, analphabètes (84% à Abidjan et 80% à Bouaké). La situation de nationalité et le niveau d'instruction rendent les enquêtés très peu compétitifs dans la course pour l'accès aux emplois urbains ; d'où l'acharnement de ces personnes à saisir toutes les opportunités d'activités créatrices de revenu dont le maraîchage.

Les producteurs de sexe masculin représentent 99% à Abidjan et 56% à Bouaké. En plus de leur rôle de productrices, les femmes constituent la quasi-totalité des revendeurs et des détaillants de produits maraîchers sur les marchés. Ces données confirment la forte implication des femmes dans ce secteur informel qu'est le maraîchage intra-urbain.

Formation et qualification professionnelles : assurer sa survie

La persistance du maraîchage intra-urbain s'explique par son caractère d'activité de survie pour de nombreux citoyens. Les enquêtés n'ont pas suivi de formation professionnelle ; ils n'ont pu accéder aux emplois formels. Le maraîchage apparaît comme l'une des seules opportunités pour eux d'obtenir rapidement, et à des coûts limités, un revenu monétaire.

Les enquêtes démographiques à passages répétés dans l'agglomération d'Abidjan révèlent que 39,8% de la population active de cette ville n'a aucune occupation (Ph. Antoine et C. Herry, 1982, p. 189). Cette situation sociale des citoyens s'est aggravée sous l'effet de la crise économique qu'a connue la Côte d'Ivoire entre 1980 et 1994. Ainsi, les sujets d'enquête exercent l'activité maraîchère soit parce qu'ils n'ont aucun emploi (81% des cas) soit parce que leur revenu se révèle insuffisant (17% des cas).

Le maraîchage intra-urbain est la seule activité génératrice de revenu pour 85% d'entre eux. Les 15% restants occupent des emplois peu rémunérateurs, procurant en moyenne 40.000F par mois.

A Bouaké, 82% des sujets d'enquête n'ont aucune activité rémunératrice en dehors de la production intra-urbaine.

Les revenus importants générés par des produits comme la chou, la laitue expliquent aussi le maintien de cette activité à l'intérieur de l'agglomération urbaine.

Les conditions d'accès à la terre favorise la pratique de cette activité

Les producteurs intra-urbains s'installent généralement sans avoir au préalable informé ni les responsables municipaux ni les attributaires officiels des terrains qu'ils occupent. A Abidjan, 80% des producteurs ont occupé illégalement les parcelles qu'ils exploitent. A Bouaké, cette proportion tourne autour de 72%. A Abidjan, seuls 12% des producteurs reconnaissent avoir informé quelques responsables de la mairie ou le propriétaire du terrain.

Ainsi, tant qu'il y aura des espaces non bâtis dans la ville (nouveaux lotissements et terrains nus), la tentation de mener une activité agricole subsistera.

Les opérations de déguerpissement n'impliquent pas la fin de l'agriculture urbaine

Les producteurs sont conscients de la précarité de leur situation foncière et se disent prêts à abandonner les sites qu'ils occupent, dès que les propriétaires les réclameront. Plusieurs d'entre eux ont exercé la même activité en changeant plusieurs fois de site. Ils ont expérimenté l'expulsion individuelle par le propriétaire ou le déguerpissement de masse décidé par l'Etat ou de la municipalité. Ces expériences ont forgé l'opinion des enquêtés sur l'avenir de l'activité agricole urbaine. Ainsi, en cas de déguerpissement, ils envisagent de se réinstaller sur de nouveaux sites de production. A Abidjan, 89 % d'entre eux prévoient de continuer la même activité sur de nouveaux sites. A Bouaké, cette idée est le fait de 74% des producteurs.

Les opinions et la situation socio-professionnelle des enquêtés montrent que le maraîchage urbain restera longtemps le recours de nombreuses personnes. Les mouvements d'expulsion-réinstallation qui s'observent à travers ces deux villes réduiront, à terme, les espaces d'activité maraîchère intra-urbaine. Ils conduiront plusieurs producteurs à émigrer vers les espaces périphériques.

L'intérêt des revendeurs et des consommateurs

L'existence d'une forte demande urbaine encourage l'installation des producteurs sur les sites urbains. Cela commence par l'occupation de terrains laissés vacants, ce qui limite les coûts de transport entre la parcelle et le lieu d'écoulement. En outre, les producteurs sont libérés des soucis d'écoulement de leur récolte. La présence de nombreux revendeurs qui s'approvisionnent sur les sites de culture constitue un facteur d'incitation pour les producteurs.

3.3. Actions et comportements des acteurs institutionnels

Le rôle des structures de développement dans la promotion du maraîchage

Les maraîchers intra-urbains ne reçoivent aucun encadrement technique de la part des structures officielles de développement agricole. De temps à autres, des agents de ces structures, des représentants des industries agro-chimiques et des chercheurs visitent les sites à la rencontre des producteurs, dans le cadre de leurs attributions respectives. Même si ces visites et contacts n'impliquent pas une reconnaissance officielle de l'activité agricole intra-urbaine, ils fournissent aux producteurs des occasions de se sentir acceptés ou tolérés.

Le « laisser-faire » des autorités politiques et municipales

Les producteurs ne font pas état de difficultés dans leurs rapports avec les autorités municipales ou administratives. Selon eux, ces dernières ne les empêchent pas de vaquer à leurs occupations, à moins que l'espace exploité ne soit revendiqué par le propriétaire. Dans ce cas, ils sont informés suffisamment à temps et peuvent ainsi préparer leur déménagement.

Dans les projets d'urbanisation, la préoccupation des autorités n'est pas en priorité focalisée sur les sites occupés par les activités de production maraîchère. Même si la politique d'urbanisation professe l'assainissement des quartiers et l'élimination des zones insalubres telles que les bas-fonds, les zones marécageuses et les bidonvilles, dans la réalité, les cultures maraîchères continuent de s'y développer. Tout se passe comme si les producteurs agricoles urbains étaient ignorés par les politiques et les techniciens chargés de l'aménagement urbain.

La forte présence des maraîchers à l'intérieur des deux plus grosses agglomérations urbaines du pays est le résultat d'une attitude de tolérance vis-à-vis de cette activité. Les responsables municipaux ne

considèrent pas comme une préoccupation urgente la situation des sites de production agricole intra-urbaine, pour trois raisons. D'abord, tous les espaces constructibles cultivés n'appartiennent pas à la municipalité ; ils sont la propriété de particuliers ou de sociétés (91% des cas à Abidjan et 71% à Bouaké). Ensuite, l'assainissement des bas-fonds, lieu de prédilection de cette agriculture (à Bouaké par exemple), n'est pas inclus dans les actions à court terme de la municipalité. Enfin, la tolérance dont font preuve les autorités vis-à-vis de cette activité est justifiée par le rôle (économique et environnemental) positif qui est reconnu à cette dernière. Dans plusieurs communes, les maraîchers sont perçus comme des opérateurs économiques non nuisibles. Par leurs activités, ils incarnent l'effort de prise en charge des citoyens par eux-mêmes ; ils constituent autant de « parasites sociaux » et de gangsters en moins dans la ville. Pour certains responsables communaux, la mise en valeur agricole des nombreux espaces non constructibles permet de les maintenir dans un état minimal d'assainissement. De plus, elle participe à l'entretien de l'environnement et à l'embellissement de certains espaces par le maintien d'une verdure soignée et permanente (cas des laitues et des oignons verts cultivés à proximité de l'aéroport d'Abidjan).

Les producteurs ainsi que les responsables municipaux reconnaissent que les maraîchers urbains ne sont assujettis à aucune taxe liée à leur activité de production. De ce point de vue, l'agriculture intra-urbaine s'inscrit parmi les activités dites informelles. Cette absence de charge fiscale constitue une incitation pour les producteurs et une raison supplémentaire du maintien de cette activité, malgré les progrès de l'urbanisation.

Les autorités municipales ainsi que celles du ministère du Cadre de Vie et de l'Environnement reconnaissent que les conditions d'hygiène ne sont pas toujours remplies dans la production maraîchère ; c'est le cas par exemple de l'utilisation des eaux sales pour l'arrosage des plantes généralement consommées crues (laitue, tomate et concombre). Elles ne mènent cependant aucune campagne de sensibilisation à l'hygiène des produits cultivés.

Aucune politique de suivi et d'encadrement des maraîchers n'est mise en œuvre au niveau des municipalités, de peur que cela n'incite à l'installation anarchique de ces maraîchers. Cette position de retrait ou d'indifférence apparente des autorités vis-à-vis de l'activité agricole intra-urbaine s'explique par le fait que sa pratique est considérée comme illégale, dans le contexte urbain.

Conclusion

La promotion du maraîchage dans les villes d'Abidjan et de Bouaké s'est faite à partir de la conjonction des intérêts de deux groupes sociaux : les colons et la population africaine. Les autorités coloniales ont introduit les semences maraîchères, sensibilisé la population africaine, créé des jardins potagers et favorisé l'installation de volontaires dans les villes. La population africaine a, quant à elle, saisi les opportunités de gains monétaires offertes par l'accroissement de la demande de produits maraîchers exprimée par la population européenne. L'agriculture intra-urbaine s'est développée avec la croissance démographique et l'augmentation du nombre des sans emplois, malgré l'accélération de l'urbanisation dans ces deux villes.

Les espaces occupés par cette activité sont les bas-fonds, les terrains non bâtis et les espaces des constructions non achevées. Ces sites sont localisés sur des sols généralement très sableux ou marécageux.

Les maraîchers choisissent de s'installer sur des sites relevant de leur quartier d'habitation ou situés dans un quartier proche de leur lieu de résidence. Le type de plantes cultivées traduit l'objectif de gains monétaires des producteurs.

Les producteurs exerçant dans les deux agglomérations sont mariés, Ivoiriens et non-Ivoiriens. Ils sont en majorité de sexe masculin mais on observe une forte implication des femmes dans ce secteur informel, en tant productrices, revendeuses et détaillantes. Ils n'ont généralement pas d'autres emplois que le maraîchage, d'où leur acharnement à maintenir cette activité malgré les menaces de déguerpissement.

La persistance du maraîchage à l'intérieur de ces deux plus grosses agglomérations urbaines du pays est le résultat de la persévérance des producteurs, de la proximité d'un débouché sûr et de l'attitude de tolérance des autorités vis-à-vis des producteurs.

REFERENCES

ANTOINE Ph. et HERRY C., 1982. Enquêtes démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Ministère du Plan / ORSTOM de Petit-Bassam, Abidjan.

DGTx, 1991. Recensement général de la population et de l'habitat, année 1988. Exploitation et comparaisons 1965/75/88. Abidjan.

IBO Jonas, 1997. Préjugés et réalités de l'héritage colonial de la politique agricole ivoirienne : le programme économique du gouverneur Dieudonné Reste de Rocca. In Bulletin du GIDIS, n° 15. ORSTOM Petit-Bassam (éd).

KIPRE Pierre, 1985. Villes de Côte d'Ivoire 1893 – 1940. Tome II. Economie et société urbaine. Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan.

KIPRE Pierre, 1987. Mémorial de la Côte d'Ivoire. Edition Ami, Abidjan.

¹ En dehors d'Abidjan et de Bouaké, il s'agit des agglomérations de Grand-Bassam, de Bingerville, de Grand-Lahou et de Dimbokro.